



Énergie

Bâtiments communaux :
surveiller, optimiser et économiser

Page 6

La nouvelle cantine

Des bois du Mont jusqu'au Châtaignier

Page 8



LA TRANSITION, C'EST MAINTENANT !

Alors que nous étions toutes et tous occupé·e·s en début d'année avec des questions de vaccination, de certificat et de mesures barrières, nous voilà désormais confronté·e·s à une autre crise, celle de l'énergie, aussi bien électrique que thermique... ou comment passer d'une crise à une autre. La Municipalité – déterminée et consciente des enjeux – a pris les devants, au printemps 2022 déjà, en identifiant les risques afin d'anticiper les mesures qui peuvent être appliquées à notre échelle locale. C'est ainsi qu'en coopérant avec les Autorités cantonales, nous nous préparons à différents scénarios pour adapter au mieux ces mesures en cas de nécessité.

L'énergie – si invisible, imperceptible et pourtant omniprésente – nous est indispensable au quotidien : chauffage, mobilité, télécommunication, alimentation, sécurité et dans tant de domaines encore. Avec les risques de pénurie, elle a pris une forme plus concrète, plus tangible. Au-delà de la crise actuelle, avec ses défis et incertitudes, il est nécessaire que nous devenions, en tant que société, plus résilients, plus robustes, plus sûrs (du latin *securus*, « sans souci »). C'est pourquoi nous devons chacune et chacun nous interroger, nous questionner, et si nécessaire réviser nos manières de faire et de penser. Car la transition, c'est maintenant. Elle nous concerne toutes et tous : particuliers et entreprises, seniors et enfants, locataire·rice·s et propriétaires, agriculteur·rice·s et consommateur·rice·s, employé·e·s et employeurs. Mais nous pouvons faire de nécessité vertu. Il y a 30 ans, le petit village allemand de Mengersberg l'a bien compris. Grâce à la vision de quelques personnes, d'importants investissements ont été consentis qui mettent, aujourd'hui, le village à l'abri.

Dans notre commune, l'avenir énergétique passera immanquablement par des réseaux, qui restent à développer. Si l'effort à fournir semble considérable, les résultats escomptés se révèlent prometteurs, les bénéfices nombreux. L'exemple du chauffage du site du Mottier est éloquent : le bois produit par nos forêts

ne parcourt que quelques kilomètres avant d'être coupé et séché. Il est ensuite transformé en chaleur pour chauffer nos écoles, une partie de nos installations sportives, ainsi que le temple et ses annexes. L'approvisionnement en matière première est alors garanti et stable. Des emplois locaux sont assurés et le prix est concurrentiel !

Grâce à leur robustesse et rendement croissants, les panneaux solaires deviennent également un vecteur majeur de cette transition. De nombreux propriétaires ont déjà fait le pas. À n'en pas douter, les autres suivront ! Les exemples – *success stories* – de cette transition sont multiples. C'est ainsi que Le Mont-sur-Lausanne a reçu le label *Cité de l'énergie* en 2014 déjà. Les engagements d'alors ont tous été, à ce jour, tenus. Depuis 2013, la consommation de chaleur des bâtiments communaux (chauffage et eau chaude sanitaire) – en kilowattheure par mètre carré et par an – a baissé de 22 %. La production de chaleur est assurée à 49,5 % par des énergies renouvelables, la consommation électrique a baissé de 36 %. En 2023, nous continuerons de travailler pour aller encore plus loin !

Je vous souhaite de passer de Belles Fêtes de fin d'année, au chaud, en présence de vos proches et aimé·e·s. Faites le plein d'énergie, tant de défis passionnants nous attendent l'année prochaine !

Olivier Descloux, municipal
Patrimoine, transitions énergétique
et numérique



À la Une :

Miladin Stojanovic, responsable technique CVSE (pour chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) sur le toit du collège du Rionzi. © Maxime Fayet

EN BREF

Obligation d'annonce pour les loueurs Airbnb

Suite à la modification de la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE), les loueurs de logements ou de chambres, notamment via les plateformes en ligne comme Airbnb, sont tenus de s'annoncer à la Police administrative depuis le 1^{er} juillet 2022.

Par ailleurs, il incombe aux loueurs de contrôler les documents d'identité des hôtes et de tenir un registre mentionnant les périodes d'hébergement de ces derniers. Enfin, si la durée d'hébergement dépasse 90 jours, une demande d'autorisation de changement d'affectation doit être soumise à la Commune via un formulaire ad hoc. Ce document ainsi que la totalité des informations à ce sujet sont disponibles sur le site du canton de Vaud : www.vd.ch/police-commerce

À toutes fins utiles, la Police administrative reste à disposition au 021 651 91 70 ou police@lemontsurlausanne.ch.

Une première prometteuse

La première rencontre « Questions mobilité », organisée mardi 22 novembre 2022 à la salle du Conseil communal, a rencontré un franc succès.

Près de 50 citoyens du Mont ont répondu à l'appel de l'administration et de son Groupe mobilité afin de partager leurs



expériences sur deux aménagements provisoires testés à la route du Jorat. Les discussions, souvent engagées et passionnées, ont permis d'aborder de nombreux autres sujets liés à la mobilité au Mont-sur-Lausanne : transports publics, mobilité douce, utilisation des trottoirs, problèmes liés à la circulation, etc.

Durant cette soirée, les participants ont également participé à un atelier « post-it » et répondu à une enquête de satisfaction qui permettra au Groupe mobilité de mieux identifier les besoins de la population, de les adapter et potentiellement de les pérenniser dans le temps.

Osez tous les métiers

Lors de la Journée Oser tous les métiers, organisée le jeudi 10 novembre 2022, dix enfants ont accompagné leur parent au travail. L'occasion pour eux de découvrir les nombreux métiers exercés au sein de l'administration communale du Mont-sur-Lausanne.



Mot de bienvenue de la syndique, visite d'un chantier avec le Service des travaux et infrastructures, conception du nouveau centre du Mont avec le Service de l'urbanisme, quiz sur l'administration : la journée fut riche en nouvelles expériences et en découvertes.

Succès du Café-Police

C'est un euphémisme de dire que le concept de Café Police-Population a

séduit les seniors du Mont. En effet, plus de 150 personnes se sont inscrites pour la première rencontre, forçant les organisateurs à planifier deux matinées supplémentaires !



Le mercredi 30 novembre, la Police administrative et la Gendarmerie vaudoise ont donc accueilli une cinquantaine d'âinés au café-restaurant Le Central. Dans un cadre convivial et informel, les discussions ont été franches et constructives, portant par exemple sur la cybercriminalité ou sur la circulation, en présence notamment des municipaux Nadège Longchamp et Daniel Besson, ainsi que de Christian Bourquenoud inspecteur à la Police cantonale (photo).

Afin d'accueillir toutes les personnes inscrites, deux matinées en plus ont été programmées. Au vu de leur succès, de nouvelles rencontres seront organisées en 2023 sous une forme encore à définir.

Fermetures de fin d'année

L'accueil de l'administration communale sera fermé du vendredi 23 décembre 2022, dès 16h30, au mardi 3 janvier 2023 à 8h.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons de Belles Fêtes de fin d'année !

**UN SEUL LIEN
POUR TOUT !**

Pour vous faciliter la vie, tous nos contenus numériques et la version pdf de ce numéro sont accessibles par un lien ou un code QR unique.



www.linktr.ee/montjournal

REFLETS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Suite à la démission de M. Olivier Weber (AM), c'est par l'assermentation d'un nouveau Conseiller, M. Solomandimby Marguerat de l'Alliance montaine, que le Conseil communal a commencé sa séance du 7 novembre.

Le rapport de la Municipalité répondant aux postulats « Pour un plan canicule » et « Pour un plan climat communal » a été accepté à une large majorité. Plusieurs membres du Conseil ont insisté sur les problématiques liées au réchauffement ainsi qu'à l'urgence climatique et ont demandé à la Municipalité de commencer les études pour l'élaboration d'un Plan climat dès que possible, afin de prendre rapidement les mesures nécessaires permettant de diminuer nettement les émis-

sions de gaz à effet de serre. La Municipalité a annoncé qu'elle présentera des préavis dans les prochains mois allant dans le sens du Plan climat souhaité.

Un postulat sur les transports en commun accepté

Puis Mme Roxane Berger (AM) et consorts ont présenté le postulat « Un accès en transports en commun pour tous les Montain·e·s » accepté à une très large majorité, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de faciliter l'accessibilité aux transports en commun pour toutes et tous les habitants du Mont-sur-Lausanne, certains quartiers et hameaux n'étant actuellement toujours pas desservis en transports publics.

Postulat renvoyé en commission

Le postulat présenté ensuite par M. Bernard Stettler, au nom de l'Alliance montaine, « Préservation du patrimoine communal » demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'affecter de nombreuses vieilles fermes montaines au sein de zones permettant leur transformation et/ou changement d'affectation. Ces dernières se situent en zone agricole et, de fait, sont soumises au strict règlement des constructions n'autorisant qu'un très faible pourcentage de transformations des volumes inutilisés (cessation d'activités agricoles ou bâtiments ne répondant plus aux critères actuels d'une exploitation). Au vu de la complexité de ce sujet et afin de mieux en comprendre les enjeux, ce postulat a été renvoyé à une



Immersion dans la salle du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne lors de la séance du 7 novembre 2022. © Maxime Fayet

commission avant d'être transmis ou non à la Municipalité pour étude.

Interpellations sur deux décharges à ciel ouvert en Budron

Puis Mme Brigitte Besson et consorts du Mont citoyen ont interpellé la Municipalité concernant deux décharges à ciel ouvert situées en Budron, appartenant à la société Groupe Bader. En effet, plusieurs déchets dangereux (piles, pièces de métal, plastique), passant par-dessus les murs des deux décharges, jonchent le sol le long de la route en Budron. La Municipalité a répondu qu'elle était au courant de cette situation qui dure depuis un certain temps maintenant. Des toits couvrants doivent être installés sur les deux décharges et un plan d'assainissement, que la Municipalité suit de près en collaboration avec la Direction gé-

nérale de l'environnement (DGE), est en cours. La Municipalité reviendra avec des informations plus précises concernant notamment le nettoyage et l'entretien des extérieurs, les potentielles substances toxiques s'écoulant des deux sites, et les poussières inquiétantes émises par ces décharges.

En fin de séance, plusieurs membres du Conseil communal ont pu poser leurs questions à la Municipalité concernant entre autres les règles régissant les places de jeux privées et publiques, des travaux ayant eu lieu au chemin des Pâquis, ainsi que les problèmes de circulation autour et à l'intérieur de la déchèterie de Manlout.

Tous les détails et documents de séance se trouvent sur le site internet communal.

Pour conclure ces reflets, le bureau du Conseil communal souhaite à chacun·e de belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2023.

Alexandra Magnenat
Secrétaire du Conseil communal
conseil@lemontsurlausanne.ch

Les prochaines séances auront lieu en 2023 (dès 20h15) :
27 février, 3 avril, 15 mai, 26 juin

Les Reflets de la séance du 12 décembre 2022 seront publiés dans le prochain Mont journal.

Pour accéder aux PV et ordres du jour du Conseil communal



www.linktr.ee/montjournal



RENCONTRE MUNICIPALITÉ & ENTREPRISES COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

La Municipalité et les entreprises actives sur le territoire montain se sont réunies le mercredi 16 novembre 2022, à la Grande salle du Petit-Mont, pour participer à la soirée « Rencontre Municipalité & Entreprises ».

Lors de cette 3^e édition, organisée avec la participation de Lausanne Région, plus de 140 entrepreneures et entrepreneurs ont répondu à l'appel de la Municipalité. L'occasion pour l'Exécutif du Mont-sur-Lausanne d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique local, de créer des relations durables avec les entreprises montaines et de leur faire découvrir les outils et soutiens existants.

Les discussions de cette rencontre ont notamment porté un regard sur :

- les projets d'envergure de la Commune, présentés par Laurence Muller Ahtari, syndique du Mont;



- les prestations à disposition des entreprises proposées par Lausanne Région;
- l'approvisionnement et la transition énergétique, avec Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique;
- le programme équi watt, présenté par Baptiste Antille, responsable du programme lancé par les Services industriels de Lausanne;
- la mobilité et les projets en cours ou à

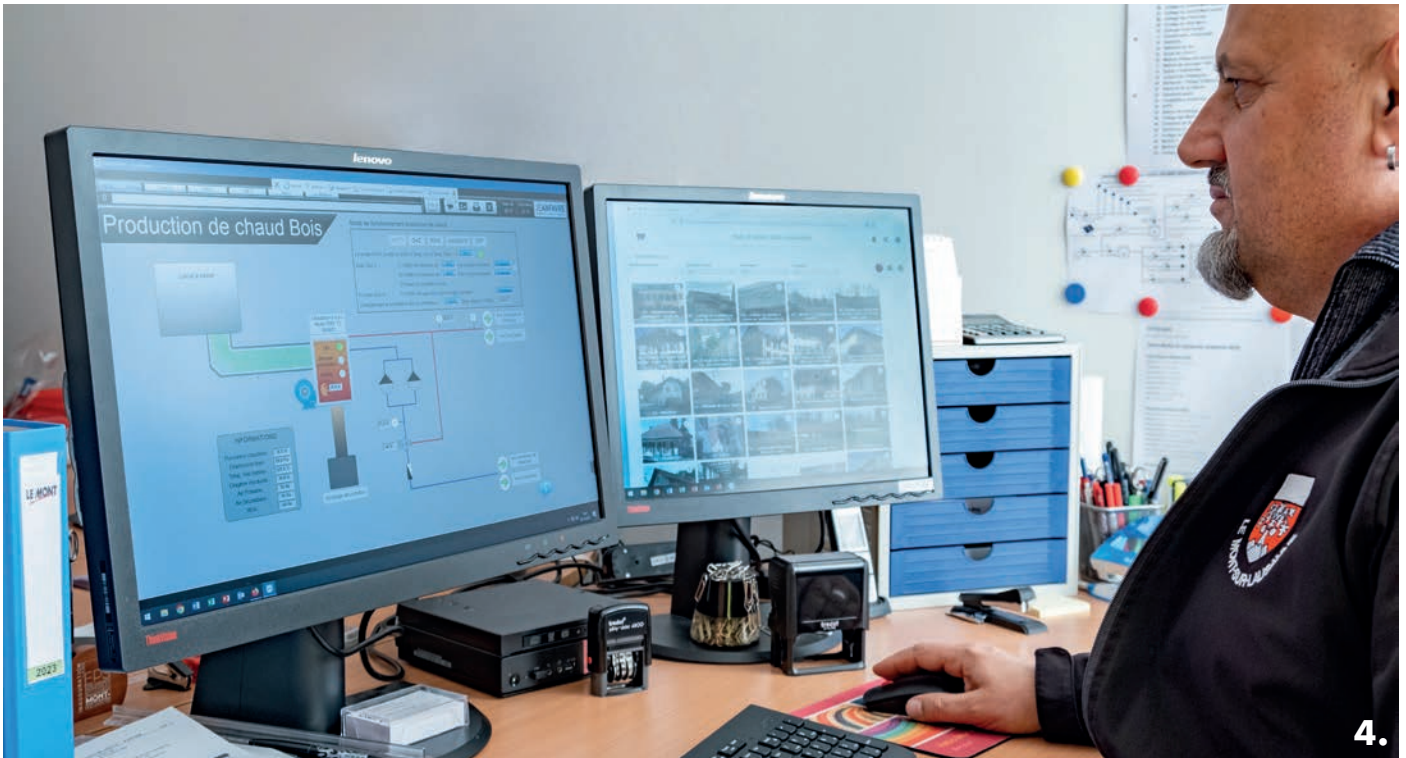
l'étude au Mont, avec Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité.

Cette belle soirée s'est terminée par une partie plus conviviale, faite d'échanges et de rencontres, toujours très appréciée.

Maxime Fayet
Chargé de communication

BÂTIMENTS COMMUNAUX

SURVEILLER ET OPTIMISER POUR MIEUX ÉCONOMISER



4.

Le suivi énergétique du parc immobilier communal est en constante évolution. Chaque année, des améliorations sont apportées afin d'optimiser l'utilisation des ressources, notamment grâce à des outils de supervision performants développés par une entreprise d'automatisation montaine.

Depuis son poste de travail, Miladin Stojanovic, responsable CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité), pilote à distance et surveille en permanence les installations techniques

des bâtiments communaux. Cette supervision continue permet notamment de paramétrer efficacement le chauffage, les débits de ventilation, mais aussi la gestion horaire des installations en fonction des périodes d'occupation et des conditions météorologiques.

Ce système centralisé permet aussi de programmer des alarmes SMS, afin de parer à toute panne, de régler les éclairages extérieurs, situés devant les bâtiments communaux, de gérer l'ouverture des portes (notamment de l'administra-

tion), ainsi que les stores des collèges du Mottier et de Rionzi.

Mais en plus de toutes ces commandes à distance, des rapports sur la consommation sont effectués plusieurs fois par année afin d'évaluer si les paramètres et mesures prises sont efficaces. Car le premier pas pour réaliser des économies d'énergie passe par l'analyse des données existantes.

Maxime Fayet
Chargé de communication



1.



2.



3.

1. Le site du Mottier dispose de trois trappes, situées au sud du bâtiment C, permettant de livrer facilement (chaque semaine durant l'hiver) d'importantes quantités de copeaux de bois. **2./3.** Issu des forêts montaines, ce bois permet de chauffer l'école, une partie des installations sportives, le temple et ses annexes. **4.** La chaudière à bois et la production de chaud dans son ensemble peuvent être gérées à distance par pilotage informatique.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DURABILITÉ

MONTANT RECORD DE 550'000 FRANCS DISTRIBUÉ EN 2022

En 2022, le fonds communal pour l'efficacité énergétique et le développement durable a répondu à 562 demandes de subvention pour un total de plus de 550'000 francs. Un montant record, le plus élevé depuis la création du fonds alimenté par une taxe sur la consommation d'électricité des citoyens et entreprises du Mont, qui a permis de soutenir des projets de production d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de mobilité douce et alternative.

Fixée à 1,5 centime par kilowattheure en 2022 (0,7 centime en 2021), la taxe est redistribuée sous la forme de diverses aides financières: panneaux photovoltaïques et thermiques, pompes à chaleur, bilan énergétique CECB+, bornes de recharge, vélos électriques, abonnements Mobilis ou CFF, etc. En 2022, les demandes d'aides concernant l'énergie ont fortement augmenté, par exemple:

- 70 dossiers pour les panneaux solaires photovoltaïques (près du triple de 2021), soit 3'777 m² de panneaux solaires pour un rendement de 772 kilowatts-crête (kWc) qui correspond à la consommation d'environ 193 ménages standards;
- 124 propriétaires ont participé à l'appel d'offres groupé du projet d'encouragement à l'installation de panneaux solaires Group-IT. Les poses ont commencé et se poursuivront en 2023;



© Maxime Foyer

Les panneaux solaires photovoltaïques du collège du Rionzi sont en fonction depuis août 2018.

- 17 installations de chauffage ont été changées avec l'aide d'une subvention (contre 10 en 2021).

Le fonds 2022 est épuisé depuis la mi-octobre. La somme totale des travaux, réalisés grâce aux promesses de subvention de cette année, va générer plus de 5 millions de francs auprès des entreprises mandatées.

En 2023, des changements sont attendus dans le catalogue des aides. Celui-ci devrait en effet s'étoffer afin de permettre à la population de participer activement aux transitions nécessaires et au développement durable souhaitée par la Municipalité.

Anne Kapeller
Chargée de projet durabilité

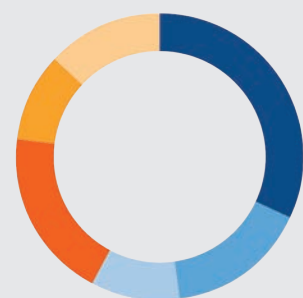
Répartition de la consommation d'électricité d'un ménage-type en 2019

Appartement occupé par deux personnes, 2190 kWh par an (y compris l'électricité des communs)

Près de la moitié de l'énergie utilisée par un ménage-type sert à cuisiner, à laver la vaisselle ainsi qu'à faire la lessive et sécher le linge.

Source: suisseenergie.ch

- 32 % Cuisiner, laver, réfrigérer
- 16 % Lessive et séchage du linge
- 10 % Éclairage
- 19 % Électronique (divertissement, bureau)
- 10 % Divers petits appareils, y compris aspirateur
- 13 % Électricité des communs (y.c. technique du bâtiment, sans pompe à chaleur)



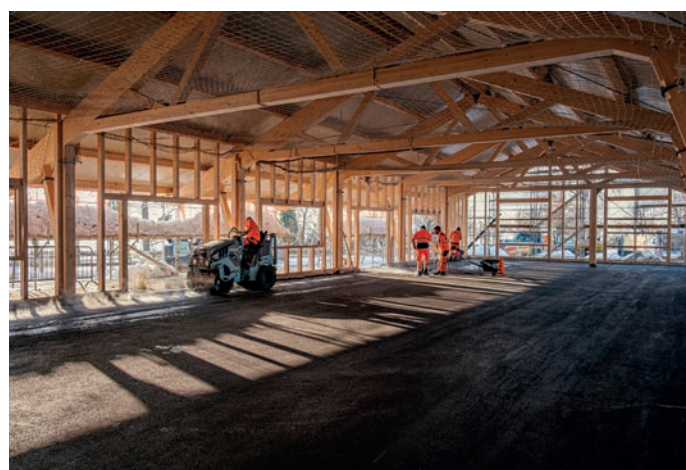
LA NOUVELLE CANTINE DES BOIS DU MONT JUSQU'AU SITE DU CHÂTAIGNIER



En septembre 2022, les apprentis du Centre de formation professionnelle forestière établi en Budron coupent, dans les forêts du Mont, la quantité de bois nécessaire à la réalisation de la nouvelle cantine. Pour éviter une trop longue attente due au séchage, celui-ci a été échangé contre du bois suisse prêt à rejoindre les ateliers d'une menuiserie montaine.



Fin octobre, les travaux sont en cours sur le site du Châtaignier où les ouvriers d'une entreprise montaine bétonnent les fondations des socles qui accueilleront la future structure en bois. Quant à la charpente, elle prend forme. Un travail d'assemblage minutieux et sur-mesure est réalisé en Budron au Mont-sur-Lausanne.



La cantine prend forme avec la pose de la charpente, composée de 14 piliers en bois, à la fin du mois de novembre. Après la pose du toit, un goudronnage du sol est effectué à la mi-décembre. La future cantine, réalisée quasi exclusivement avec des partenaires montains, disposera d'une surface au sol de 384 m².

MONT-CENTRE: APPEL À PROJETS

CRÉATION D'UN CAFÉ-BAR COMMUNAL PARTICIPATIF

Nous vous l'annonçons dans notre précédente édition de Mont journal, c'est désormais chose faite : l'appel à projets pour la création d'un bar à café ou pub communal au centre du Mont a débuté. Cet espace d'échanges et de rencontres, qui attend son nouvel exploitant, a été inauguré le 8 décembre avec une raclette servie et offerte par la Municipalité durant les festivités de Mont Village de Noël.

En reprenant le bail d'un ancien tea-room situé en plein cœur de la commune, à la route de Lausanne 14, la Municipalité a lancé un appel à projets pour la création de « Mont bar à ... » aux objectifs hybrides : amener de la vie en offrant un lieu d'échanges et de rencontres à la population, mais aussi programmer les besoins du futur centre en termes d'animations, de services et de commerces de proximité. Objectif : accompagner la transition du Mont de village en ville en pensant et testant un centre avec les habitants, les commerçants et les producteurs locaux.

Ce lieu devrait pouvoir accueillir tant les circuits courts, favorisant la promotion économique locale (artisans montains, frigidaire communal avec produits des fermes, etc.), que les sociétés locales, en manque de lieux de réunion conviviaux,



Pour faire revivre ce lieu emblématique, anciennement dénommé La Châtaigne, la Municipalité lance un appel à projets pour la création d'un bar à café (avec petite restauration possible).

ainsi que des démarches coopératives. Par ailleurs, un mur participatif, qui occupera une des parois du café-bar, rythmera les futures rencontres organisées entre la Municipalité, les acteurs locaux et la population.

La première phase du concept, soit l'appel à projets, court jusqu'au 31 janvier 2023. De plus amples informations sur

les procédures, dossiers de candidature et autres critères d'évaluation sont disponibles sur notre site internet.

Laurette Rohrbach
Adjointe du Service de l'urbanisme

Plus d'informations sur l'appel à projets et les conditions

www.linktr.ee/montjournal

Le centre du Mont-sur-Lausanne prépare sa mue

L'appel à projets lancé par la Municipalité s'inscrit dans un contexte défini afin de tester la future centralité du Mont-sur-Lausanne. En effet, deux plans d'affectation sont actuellement en cours d'étude afin de concrétiser ce développement souhaité.

Le futur centre se matérialisera en deux temps. La première partie située à l'est (en jaune sur l'image) désigne le plan d'affectation de Praz-Prévôt actuellement examiné par le Canton. Sa potentielle

adoption par le Conseil communal est prévue en 2023. La deuxième partie (en rouge) concerne le plan d'affectation Mont-Centre dont l'adoption au Conseil communal est estimée en 2026.

Le centre de la commune sera, à terme, aménagé avec des équipements publics de qualité, tels qu'un parc public urbain, ainsi qu'une place centrale ou place du marché, entourés de bâtiments mixtes favorisant l'implantation de services et prestations de proximité.



ÉTAVEZ-DEVANT UN QUARTIER MIXTE AU POTENTIEL IMPORTANT

Complémentaire avec le centre du Grand-Mont, Étavez-Devant est un quartier mixte, à proximité immédiate du terminus des t1 et du skatepark. Les travaux d'équipement seront prochainement achevés, l'occasion de se pencher sur ce secteur du Syndicat AF.

Stratégiquement positionné sur le territoire communal, ce quartier accueillera environ 80 habitants et 50 emplois. En effet, en plus des logements, une aire vouée à des activités et services est prévue.

Les recommandations communales ont principalement porté sur les dimensions des espaces publics, la mobilité et l'environnement sur la parcelle de dépendance. Le caractère de ce secteur mixte, à l'attractivité certaine, offre un excellent moyen de travailler sur une desserte en mobilité active sécurisée, parallèle à la route de Cugy. Bordant la zone agricole, il a également un fort potentiel de valorisation de la biodiversité. Ainsi, les propositions communales acceptées par les propriétaires portaient notamment sur :

- L'élargissement d'une voie d'accès de



© Immosol SA

mobilité active afin de permettre une bonne cohabitation des modes doux ;

- Le déplacement d'un maximum de places de stationnement en souterrain ;
- Le choix de revêtements plus clairs et perméables ;
- L'augmentation de l'arborisation, de la végétation et l'agrandissement des fosses de plantations ;
- La création de petits aménagements favorables à la biodiversité entre les zones agricole et à bâtir ;
- La diminution de la hauteur des mâts de candélabres et du nombre de sources, afin de minimiser la pollution lumineuse tout en assurant un cheminement sécurisé ;
- L'aménagement de points d'eau po-

table, d'ombrage végétal et d'assises supplémentaires aux abords des places de jeux sur l'espace public.

Concernant les bâtiments, les directives urbanistiques communales ont permis d'attirer l'attention des promoteurs sur la qualité architecturale et l'intégration paysagère, aussi bien à l'échelle du quartier que dans le contexte élargi du tissu bâti environnant. Un soin particulier a été pris pour leur matérialisation et technicité. Ils répondent ainsi aux meilleurs standards actuels en termes énergétiques et bioclimatiques.

Antonio Turiel
Chef du Service de l'urbanisme

PERMIS DÉLIVRÉ POUR UNE AIRE DE PASSAGE DESTINÉ AUX YÉNICHES

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne a délivré au Canton le permis de construire pour une aire de passage destinée aux Yéniches. Cette autorisation, fruit de la collaboration entre les autorités communales et cantonales, permet ainsi au Canton d'aménager un emplacement destiné à cette minorité nationale reconnue.

À la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral validant le Plan d'affectation cantonal « gens du voyage indigènes », le Canton a déposé le 7 juin 2021 une demande de permis de construire pour une aire de passage destinée aux Yéniches dans la zone industrielle en Budron.

Dès lors, la Municipalité, en collaboration avec le Canton, a pu proposer une intégration qualitative des aménagements projetés, notamment sous l'angle du développement durable, de la perméabilité des sols, de la mobilité douce et de l'accessibilité au site. À la suite de ces démarches, la Commune a autorisé la construction de la place d'accueil. Le site, une fois aménagé, pourra accueillir une quinzaine de caravanes lors de courts séjours pour une période allant de mars à octobre.

En outre, la Commune souhaite pouvoir faire usage de cette aire, en faveur de sa population, pendant les mois non oc-

cupés par les Yéniches. Une convention avec le Canton établira ainsi la nature et les conditions d'utilisation.

Pour rappel, une séance d'information destinée à la population montaine avait été organisée en novembre 2018. L'aire, dont les coûts sont de 640'000 francs, sera financée par l'État de Vaud avec une subvention de l'Office fédéral de la culture à hauteur de 150'000 francs. Les travaux débiteront en mars 2023 et la mise à disposition est prévue en septembre 2023.

Maxime Fayet
Chargé de communication

PLANTATION À MANLOUD AVEC L'AIDE DU PARC NATUREL DU JORAT

Sous l'impulsion de la Municipalité et grâce également au soutien du Parc naturel du Jorat, regroupant des contributions de diverses fondations privées, un beau projet de plantation de haies vives arborées a vu le jour dans les alentours de Manloud et du Châtaignier.

C'est ainsi que 1100 arbustes et 58 arbres ont été plantés en octobre, totalisant environ 580 mètres linéaires de plantation. Une bonne variété d'essences, pouvant fournir une diversité de ressources pour la faune, et aussi de formes et de couleurs pour les yeux ont été choisies. Afin de garantir une meilleure résilience des structures vis-à-vis des changements climatiques en cours, pas moins de 11 espèces d'arbres et 24 espèces d'arbustes, telles que l'amélanchier ovale, le sureau noir ou encore le cormier (arbre protégé devenu rare qui supporte très bien la sé-

cheresse), ont été plantées. Un véritable petit jardin botanique de ligneux !

Ce projet a aussi permis l'arrachage d'une haie monospécifique de thuyas qui n'apportait, visuellement et écologiquement, pas de plus-value.

Bien que des espèces supportant au mieux les conditions sèches aient été choisies, une couche d'environ 10 cm de copeaux de bois a aussi été posée afin de limiter les apports en eau. En se décomposant, celle-ci fournira des éléments nutritifs à la plante et créera un milieu favorable à l'apparition de mycorhizes, association symbiotique entre des champignons et les racines des plantes.

Tout en espérant de futures collaborations, la Municipalité profite de relever l'aimable contribution des collaborateurs



Grâce à une subvention du Parc naturel du Jorat, une haie vive d'arbustes et d'arbres a pu être plantée cet automne. © Isabelle Bovey

du Parc naturel du Jorat et remercie les fondations suivantes pour leur participation : Fondation MAVA, Fondation Binding, Fondation Bataillard et Fondation Phragmites.

Isabelle Bovey
Cheffe du Service de l'environnement

LA MINUTE « DÉCHETS SPÉCIAUX », QUÈSACO ?

Médicaments, peintures, produits d'entretien, engrais, bonbonnes de gaz, carburant, colle, pastilles de chlore, piles, tubes fluorescents, batteries, huiles usagées... lorsqu'on veut les éliminer, toutes ces matières sont regroupées dans la très vaste catégorie dite des « déchets spéciaux ». Mais pourquoi ?

Ces produits contiennent des substances nocives pour l'environnement. Les installations de traitement des ordures ménagères, ainsi que les stations d'épuration, ne sont pas capables d'isoler, de neutraliser ou de détruire ces substances. Mais alors, où faut-il les rapporter ? Dans les commerces vendant des articles similaires ou à la déchèterie de Manloud !

Et ensuite, on en fait quoi ? Réceptionnés, ces déchets sont triés et séparés dans des contenants étanches par notre personnel, formé à la manipulation de ces matières dangereuses, puis acheminés

chez Cridec à Éclépens. Voici quelques exemples de filières de traitement :

- Broyés, les bidons de peinture sont utilisés comme combustible de substitution dans les fours de cimenteries. Les huiles usagées suivent la même filière ;
- Les piles sont portées à fusion dans un four avec un arc électrique afin de séparer les différents métaux ;
- Les tubes fluorescents sont broyés. Le verre, les métaux ferreux et non ferreux et les poudres sont séparés ;
- La plupart des autres déchets contenus dans des bouteilles en verre ou en plastique, ainsi que les sprays et bombes de peinture dont nous ne pouvons pas en extraire des composés, sont détruits dans des fours rotatifs à haute température capables d'assurer la destruction totale des polluants.

Et pour quelles raisons dois-je rapporter mes vieux médicaments en pharmacie ou

à la déchèterie ? Pour sécuriser la filière d'élimination, afin que ceux-ci ne soient pas revendus ou finissent entre les mains de toxicomanes ou d'enfants, et parce que certains d'entre eux contiennent notamment du mercure ou du brome qui doivent être traités séparément.

Pour terminer, voici quelques précautions de manipulation : ne jamais mélanger deux produits ou le contenu de deux bouteilles qui pourraient provoquer une réaction chimique suivie d'une explosion ; ne pas employer une bouteille de boisson pour y mettre un liquide toxique ; ne jamais mêler ces produits aux ordures ménagères ou aux eaux usées. Rapportez-les toujours dans un lieu sûr qui les accepte.

En cas de questions, adressez-vous au personnel formé de notre déchèterie !

Florent Chabloz
Collaborateur déchèterie

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

DES MONTAINS ENSEIGNENT LE FRANÇAIS AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Depuis cet été, un collectif de Montains volontaires s'active en coulisse pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens du Mont et de ses environs. Aides administratives, organisation d'activités, cours de français: ces bénévoles ne chôment pas pour faciliter l'intégration des familles qui ont fui la guerre.

À la salle polyvalente du Rionzi 57, sept professeurs bénévoles et engagés organisent chaque semaine 8h de cours de français. Destinés en priorité aux Ukrainiennes et Ukrainiens installés au Mont, ces cours rencontrent un franc succès aussi hors de nos frontières communales.

La Commune, qui met gracieusement à disposition les locaux, soutient également cette action grâce à son Fonds solidaire pour l'Ukraine créé par la Municipalité suite à une motion déposée le 28 mars 2022 au Conseil communal. Constitué des jetons de présence des Conseillers, soit 55 fois 40 francs, et du « franc par habitant » au 31 décembre 2021, soit 9'217 francs, ce fonds de 11'417 francs a d'ores et déjà permis de fournir des manuels de français achetés en librairie à tous les participants des cours.



© Maxime Fayet

Lors de notre visite au début du mois de décembre, une dizaine d'élèves étaient présents pour un cours de français débutant dispensé par la Montaine Stéphanie Ramadani.

Le groupe d'aide aux réfugiés à l'origine de cette initiative linguistique s'active également sur différents fronts. Promenade en forêt ou sortie en raquette afin de créer du lien social, aides et démarches administratives (notamment auprès de l'EVAM), traductions et réalisations de CV, recherches d'appartements ou d'emploi: les défis ne manquent pas. Si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édi-

fice, par exemple en complétant l'équipe de professeurs bénévoles, n'hésitez pas à leur faire savoir par mail: refugieslemontsurlausanne@gmail.com

Maxime Fayet
Chargé de communication

PRIX DU MÉRITE 2022: QUI POUR SUCCÉDER À BINTA NDIAYE ?

La collecte des candidatures pour le Prix du mérite 2022 est officiellement lancée!

Créé en 1985 et remis par la Commune du Mont-sur-Lausanne, ce prix récompense le talent et l'exemplarité d'une citoyen·ne montain·e. Pour le Prix 2022, le ou la gagnant·e recevra un cachet de CHF 1'000.- et un diplôme, tous deux décernés par la Municipalité au cours d'une cérémonie officielle qui se tiendra en 2023.

La lauréate du Prix du mérite 2021 était Binta Ndiaye. Cette sportive s'il-

lustre dans le domaine du judo. Elle a notamment été médaillée de bronze au Championnat du monde junior 2022 et a récemment remporté, à seulement 18 ans, son premier titre de championne de Suisse en élites.

Culture, sport ou activités professionnelles sont autant de domaines qui peuvent être considérés. Vous êtes intéressé·e à entrer en lice pour le Prix du mérite 2022 ? Vous connaissez un·e proche qui pourrait être un exemple pour la jeunesse et qui s'illustre par ses résultats exceptionnels ? Envoyez votre ou sa candidature à la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Prix du mérite 2022

Délai de candidature :
31 janvier 2023

Envoi des dossiers de candidature :

Administration communale
Service de la jeunesse et des loisirs
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
jeunesse@lemontsurlausanne.ch

Pour lire le règlement complet
du Prix du mérite 2022



www.linktr.ee/montjournal

DANS MA FORÊT, IL Y A ...

OPEN'ART 2023 AVEC JEANNE CHEVALIER

La 3e édition d'Open'Art offre une plongée dans l'univers de la photographe jurassienne Jeanne Chevalier, résidant entre la Suisse et l'Espagne. Du 16 janvier au 16 avril 2023, elle présentera une série de ses photographies sous le titre *Dans ma forêt, il y a ...*. Les visiteurs découvriront une narration photographique et poétique autour du thème de la forêt.

Pour la photographe, montrer la forêt c'est aller bien au-delà d'une série de belles images d'arbres. C'est entrer dans le monde intime des divers éléments qui constituent un paysage forestier. Ses images nous parlent de l'arbre enchanteur, bien sûr, mais elles nous entraînent

dans le rythme des saisons, elles suggèrent les relations entre les éléments, soulignent la fragilité de la fleur et la puissance de l'eau. On y découvre une nature à la fois sauvage, mystérieuse et tendre.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le dimanche 15 janvier, à 15h (collège de Crétalaison), en présence de l'artiste.

Le projet Open'Art de la Commune du Mont-sur-Lausanne invite les visiteurs à découvrir dix-sept œuvres exposées en plein air, entre zone urbaine et zone forêt, et promeut la culture en la rendant accessible au plus grand nombre. Les images sont disposées sur un itinéraire



© Jeanne Chevalier

Dans ma forêt, il y a ... une présence mystérieuse.

à parcourir à pied en une cinquantaine de minutes.

Yvan von Arx

Chef du Service de la jeunesse et des loisirs

Le coupable est dans la Grande salle

Le Mont fait son théâtre avec la Société de Développement

Jeudi 26 janvier 2023, 20h30, à la Grande salle du Petit-Mont

Voici maintenant la 13^e année, oui c'est incroyable, que la Société de Développement vous propose de venir vous divertir dans la Grande Salle avec le Groupe Théâtral de Belleaux. Pour cette année, c'est une comédie policière en deux actes d'Yvon Taburet et mise en scène de Grégoire de Rham.

Histoire de vous mettre l'eau à la bouche, sans vous dévoiler l'intrigue qu'il faudra venir découvrir dans la Grande salle... En deux mots, une comédie suspense. Le rideau se lève ! La pièce commence comme un vaudeville: le mari, la femme, l'amant et l'inévitable placard. Tous les ingrédients semblent réunis, mais vous n'allez pas assister à une représentation comme les autres.

Cette fois l'amant, que le mari a découvert comme de bien entendu dans le fameux placard, s'écroule dès son apparition sur scène. L'acteur ne se relève pas, il est réellement décédé. Panique sur le pla-

teau. Y a-t-il un médecin dans la salle ? Faut-il faire évacuer ? Doit-on laisser le rideau ouvert en attendant l'arrivée de la police ? Les avis divergent, la tension monte... La thèse de l'accident étant très vite écartée, il faut se rendre à l'évidence qu'il s'agit bien d'un meurtre. Qui a bien pu le commettre et comment ? La police, dépêchée sur les lieux, mène l'enquête. Des spectateurs à la maquilleuse, du metteur en scène aux acteurs, tout le monde est considéré comme suspect, pour l'inspecteur, une seule certitude : le coupable sera dans la Grande salle du Mont.

C'est une comédie policière qui préserve le suspense jusqu'au dénouement final en alternant humour et réflexion pour le plus grand plaisir des spectateurs, c'est-à-dire nous ! Si avec tout ça vous n'êtes pas là le 26 janvier prochain, je ne sais plus quoi faire ! En plus, cette comédie sera jouée en faveur de l'association Zoé 4 Life.

À vous de jouer, pas sur scène, quoi que,



mais en venant profiter de cet excellent moment théâtral au Mont avec la SDM le jeudi 26 janvier 2023 à 20h30 à la Grande salle du Petit-Mont. Ouverture des portes à 19h30.

Alexandre Cevey

Président du comité de la SDM



Infos et billets : www.legtb.ch
079 108 29 35 (SMS + répondeur, pas de confirmation) ou sur place
Prix : AVS-Al'étudiants 15.- / adultes 18.- / 1.- par année jusqu'à 14 ans

Paroisse Saint-Amédée

www.cath-vd.ch/paroisses



Messes ordinaires

- Bellevaux, DI, à 10h30
- Bellevaux, MA, ME, JE, à 9h00
- Lausanne (Communauté des Sœurs Mère Teresa, Forêt 2), LU, VE, 18h

Messes anticipées du dimanche

- Froideville, SA 31 déc, 7 jan, 4 fév, 4 mars, à 17h30
- Cugy, SA 24 déc, 14 & 28 jan, 11 & 25 fév, à 17h30
- Bellevaux, SA 21 jan, 18 fév, 18 mars, à 17h30

Messes des familles

- Bellevaux, DI 8 janvier, à 10h30
- Cugy, SA 24 décembre, à 17h30, avec crèche vivante, et 11 mars

Messe de minuit

- Bellevaux, SA 24 décembre, 22h

Messe du jour de Noël

- Bellevaux, DI 25 décembre, 10h30

Messes du Nouvel An

- Bellevaux, DI 1^{er} janvier, 10h30

Paroisse réformée du Mont

www.eerv.ch/lemont



Des célébrations

particulièrement pour la période

Au terme de cette année, nous nous réjouissons de fêter la lumière de Noël qui se lève sur notre monde.

SA 24 décembre, à 22h : veillée de Noël au temple pour célébrer la naissance du Sauveur. Le lendemain, **DI 25 décembre**, à 10h : culte de Noël au temple.

La crèche de Noël, inaugurée il y a six ans, complétée de nouveaux Santons de Provence, sera exposée dans le chœur. **DI 1^{er} janvier**, à 17h : culte du Nouvel An suivi d'un apéro pour commencer l'année en beauté !



Les Santons illuminent le chœur du temple. © Alain Wirth

Jeunes adultes (22-30plus)

Vous avez entre 22 ans et plus ? Dès lors, cette activité vous concerne. Les jeunes adultes de la paroisse organisent des rencontres qui vous sont destinées, à raison de toutes les six semaines environ. En voici le concept : se rencontrer, tisser des liens, vivre des temps avec Dieu et ensemble, pour dynamiser la foi dans une optique interconfessionnelle.

Lieu : Maison de paroisse au Mont. Prochaines dates : **SA 14 janvier et 4 mars**. Infos auprès de Pauline Sommer, 078 832 27 90 / 22-30plus@eerv-lemont.org.

Temps de méditation à partir de la Bible (lectio divina)

Les **ME 11 janvier et 8 février**, de 20h à 22h, à la maison de paroisse. « Sauvés ! » Tel est le titre du parcours œcuménique proposé pour cette saison. Sauvés, guéris, même combat ? Jésus n'a pas été un faiseur de miracles, mais celui qui ouvrait les personnes à leur vocation première : être des personnes debout devant Dieu, devant la communauté et à leurs propres yeux. Les textes choisis pour ce parcours en témoignent.

Animation : Martin Hoegger et Panayotis Stelios (théologien catholique). Renseignements auprès de Chantal Hoegger (021 652 92 19). • Alain Wirth

Concerts à l'église du Mont

Dimanche 5 février 2023 à 17h

La profondeur et la puissance lyrique des voix mêlées au cristal limpide de la harpe créent la sonorité magique et unique de Levedy.



© Levedy

Levedy est un ensemble de musique de chambre formé de quatre chanteuses, Olivia Bell, Madeleine Todd, Helen Daniels, Rhian Davies et de la harpiste suisse Laudine Dard. Elles se sont rencontrées lors de leurs études de musique à Trinity Laban Conservatoire à Londres et ont formé ce groupe original et reconnu qui a remporté le premier prix de la prestigieuse Carne Trust Chamber Music Competition en octobre 2020 puis a reçu la Trinity Laban Innovation Award en 2021, prix récompensant un projet créatif.

Grâce à cette bourse, le groupe a fait écrire un nouveau cycle de chant à la jeune compositrice Shaye Poulton Richards. Cette pièce, que vous pourrez entendre pour sa création suisse, a servi de point de départ pour la réalisation d'ateliers musicaux dans des prisons pour femmes au Royaume-Uni.

Levedy se produit régulièrement lors de récitals en Angleterre et en Europe, mais c'est la première fois que le groupe vient en Suisse ! Un concert à ne pas manquer à l'église du Mont le dimanche 5 février 2023 à 17h.

Changement de programme

Le 15 janvier 2023, à 17h, Benjamin Righetti, organiste titulaire à St-François (Lausanne), et Simon Peguiron, organiste titulaire de la Collégiale de Neuchâtel,

interpréteront en duo une transcription piano et orgue des concertos de Mozart n°9 & 24. Le concert « Les Mystères d'un Buffet d'Orgue » prévu initialement est annulé et reporté à une date ultérieure.

Les prochaines dates de la saison 22-23:

- **15 janvier 2023** : Concertos de Mozart n°9 & 24, en duo Benjamin Righetti et Simon Peguiron, piano et orgue ;
- **5 février 2023** : Ensemble Levedy
- **12 mars 2023** : Ensemble Rocaflo En musique Klesmer, composé de Romane, Catherine et Florine.

Mont Solidaire

Du pilates pour les seniors

Mont Solidaire présente sa nouvelle activité : le pilates ! Un ensemble d'exercices physiques doux pouvant être pratiqués par des personnes de tout âge.

Cette méthode de gymnastique fait travailler en profondeur et en douceur les muscles du corps. Voici une liste non exhaustive des bienfaits que le pilates apporte aux personnes âgées :

- Amélioration de l'équilibre et de la souplesse ;
- Amélioration de la posture et de la force musculaire ;
- Renforcement de la mobilité ;
- Permet de prévenir et de lutter contre l'ostéoporose.



© Mont Solidaire

La Montaine Rose-Marie Diaz a suivi une formation de pilates pour les seniors et Mont solidaire a mis sur pied deux cours chaque jeudi : à 16h45 et à 18h, à la salle de paroisse du haut. Il y a encore quelques places. Pour plus de renseignements, téléphonez à Gisela Raeber au 079 212 20 17.

Café solidaire : tous les JE, 9h30-11h30, *salle paroissiale du bas* ;

Jass : tous les ME, 14h-17h, *Le Central* ;

Tricot : tous les 1^{er} et 3^e JE du mois, dès 14h30, *salle paroissiale du haut* ;

Pilates : tous les JE 16h45-17h30 et 18h-19h, *salle paroissiale du haut* ;

Pétanque : tous les VE par beau temps, dès 14h30, *La Paix du Soir*.

MontAvenir

Action solidaire à la Paix du Soir

Le 19 septembre, MontAvenir a eu l'immense plaisir de réaliser, sur le site de la Paix du Soir, une action solidaire et intergénérationnelle de plantation d'arbres avec le soutien de Jardimont et du Service communal de l'environnement.



Nous espérons que cette première action commune contribue à améliorer le quotidien des résidents, tout en soignant l'écosystème sur la parcelle de l'association. Nous remercions encore le directeur de l'établissement, Monsieur Roulet, l'équipe technique pour leur accueil et les parrains, marraines, associations et entreprises locales qui ont financé les arbres.

Un immense merci à tous les bénévoles présents ce jour-là qui ont permis, dans une bonne humeur contagieuse, de rendre cela possible !



Cheesecake salé

La recette des Paysannes vaudoises du Mont • apv.lemont@gmail.com

Ingrédients pain d'épices

- 20 g de noisettes
- 40 g d'abricots secs
- 50 g de pruneaux séchés
- 20 g de pommes séchées
- 20 g de raisins secs

- 1 demi-pomme râpée
- 1 pincée de sel
- 1 pincée de cannelle
- 1 pincée de noix de muscade
- 40 g de beurre liquide
- 150 g de farine d'épeautre
- 1 pincée de sel
- 1 dl d'eau environ
- 1 sachet de poudre à lever
- 1 moule à charnière de 16 cm

Préparation la veille

Couvrir le fond du moule de papier de cuisson et graisser le bord.

Préchauffer à 180°C four traditionnel ou 160°C chaleur tournante.

Hacher grossièrement les noisettes et les fruits secs. Verser dans le bol tous les ingrédients et mélanger au batteur électrique. Répartir la pâte dans le moule et enfourner env. 30-40 mn. Sortir du four et laisser refroidir.

Garniture

- 1 dl de crème
- 1 sachet de gélifiant
- 500 g de fromage frais nature
- 2 cs de moutarde à l'ancienne

Porter à ébullition la crème et le gélifiant en suivant les instructions sur l'emballage, puis incorporer délicatement au fromage.

Ajouter la moutarde et brasser. Placer le biscuit dans un plat, poser le cercle du moule autour et lisser la garniture sur le biscuit. Laisser prendre une nuit au réfrigérateur.

Décoration

Retirer le cercle du moule, napper de moutarde à l'ancienne.

Décorer de rebibes d'Étivaz AOP, bâtonnets de Gruyère AOP, rosettes de Tête de Moine AOP, reblochon, fruits secs et persil.

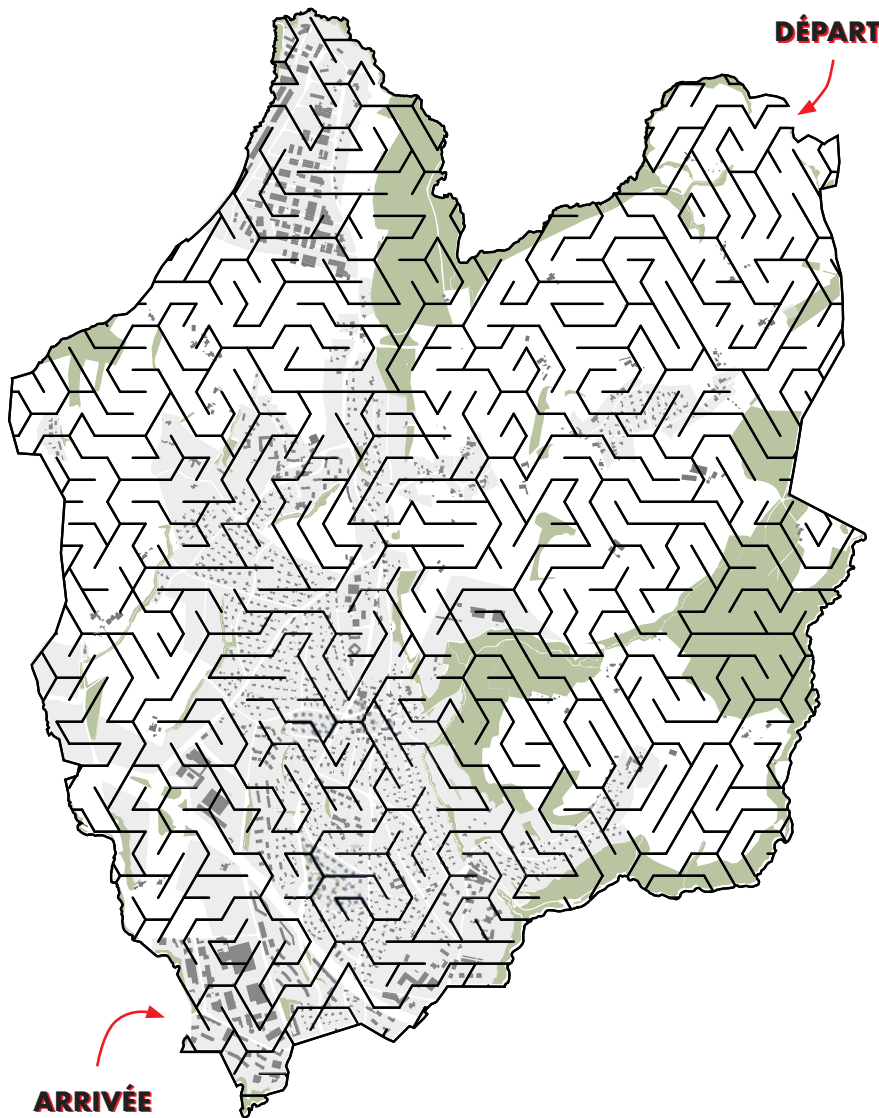
- Anne-Lise Kunz





La Municipalité vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de vous retrouver en 2023 !

De gauche à droite, lors de l'inauguration de « Mont bar à ... » (lire en p. 9) : Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, Laurence Muller Acharti, syndique et municipale Territoire, économie et relations extérieures, Philippe Somsy, municipal Éducation, culture et environnement, Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique.



MONT-LABYRINTHE Un jeu 100 % du Mont

Après avoir mangé au Chalet des Enfants, vous souhaitez aller regarder un match du FC Lausanne-Sport, à la Tuillière : quel chemin empruntez-vous ?

Les réponses au jeu du Mont-caché de notre n°5 se trouvent sur : www.linktr.ee/montjournal

AGENDA du Mont-sur-Lausanne

La Buvette du Collectif 52

JE 22 déc, 17h-22h, piscine du Mottier

Nuit du conte et Noël solidaire

JE 22 déc, dès 17h30, Grande salle

Chouette, bébé lit !

VE 24 jan & 24 fév, 9h30, Médiathèque

Open'Art 2023: vernissage (p. 13)

DI 15 janvier, 15h, collège de Créतालaison
Promenade culturelle en plein air, à travers le Mont, du 16 janvier au 16 avril 2023

Concert à l'église: concertos Mozart

DI 15 janvier, 17h, église du Mont

Le coupable est dans la salle (p. 13)

JE 26 janvier, 20h30, Grande salle

Audition collective de l'EMML

VE 1^{er} février, 19h30, Grande salle

Concert à l'église: ens. Levedy (p. 14)

DI 5 février, 17h, église du Mont

Mon apprentissage

ME 8 février, Grande salle du Petit-Mont

Le Mont'Ain (winter session)

VE 24 et SA 25 février, Châtaignier

Tous les événements au Mont-sur-Lausanne dans notre agenda



www.linktr.ee/montjournal

myclimate
neutral
Imprimerie

myclimate.org/01-22-957542



Impressum

Édité par la Commune du Mont-sur-Lausanne
Impression offset exempte de produits chimiques Papier
100 % recyclé, Ange Bleu, certifié FSC
Imprimé au Mont par Groux arts graphiques SA

Tirage : 4'650 exemplaires, parution 6x par année
Coûts de production et de distribution : CHF 0,95.-/ex.
Responsable éditorial : Maxime Fayet
journal@lemontsurlausanne.ch · 021 651 91 91

